

70, rue Dalhousie, bureau 220
Québec (Québec) G1K 4B2
Téléphone : 1 866 281-4615
Télécopieur : 418 643-2028
Courriel : commissaire@commissairelobby.qc.ca
Site Internet : www.commissairelobby.qc.ca

En ce qui concerne les différentes études exigées de la Ville et d'une façon plus générale les choix du conseil eu égard au projet, le Ministère n'intervient pas dans le cadre de la contestation de l'opportunité d'une décision locale prise conformément au mandat dévolu aux municipalités. Le conseil municipal est autonome et responsable en ces matières.

Enfin, relativement à la responsabilité de conformité du règlement R. V. Q. 1845 au plan d'urbanisme, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la charte de la Ville, celle-ci incombe à la Ville de Québec. Dans les situations où la loi le prévoit, les personnes habiles à voter du territoire de la municipalité peuvent demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité d'un règlement d'urbanisme au plan, suivant l'avis de publication du règlement. Nous sommes d'avis qu'une telle demande ne pouvait être faite dans le cas présent. Dans les circonstances, le Ministère n'entend pas intervenir davantage et considère le dossier clos.

Si vous croyez que le personnel du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a traité votre dossier de façon préjudiciable ou que le traitement de la plainte ne respecte pas les droits d'un citoyen d'être entendu, vous pouvez contacter le Protecteur du citoyen à l'adresse suivante :

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5Y4
Téléphone : 1 800 463-5070
Télécopieur : 1 866 902-7130
Courriel : protecteur@protecteurducitoyen.qc.ca
Site Internet : www.protecteurducitoyen.qc.ca

Vous pouvez communiquer avec la Direction régionale de la Capitale-Nationale pour toute information générale relative à la gestion municipale et aux lois dont l'application relève de la responsabilité du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Vous pouvez joindre la Direction régionale au 418 691-2060.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le commissaire,



Marc-André Thivierge

Réf. : SIPA0444